



60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
telecomss@fo-com.com

FO a signé l'accord salarial 2009

LA NÉGOCIATION
C'EST NOTRE FORCE

Pour les salariés non-cadres de droit privé :

La progression moyenne en niveau des mesures générales et managériale est de 2%.

- Augmentations générales : 1,3 %, réparties comme suit :
 - 1% avec une date d'effet au 1er janvier 2009
 - 0,3% avec une date d'effet au 1er juillet 2009
- Augmentation individuelle : 0,7%

Pour les salariés cadres de droit privé et fonctionnaires cadres :

- Mesure managériale de 2%

Les avancées obtenues lors de la négociation qui ont déterminé notre signature :

- Des mesures « talon » garanties pour les salariés non cadres de droit privé (348 euros en base annualisée garantis).
- La disparition des niveaux A et I.1 (promotions en B et I.2 au 01/06/09 + 1020 euros en base annualisée).
- Des mesures visant à diminuer les inégalités salariales hommes/femmes :
 - Rémunération augmentée au 01/07/09, 168 euros en base annualisée pour les salariées de droit privé niveau B et fonctionnaires I.2 et I.3 et 84 euros pour les fonctionnaires II.1, II.2, II.3
 - Mesures individuelles de correction de 0,3% pour les salariées droit privé A, B, C, D.
 - Mesures individuelles de correction de 0,1% pour les salariées de droit privé Dbis, E, F et G et fonctionnaires III, IV et détachés sur un emploi supérieur.
 - Budget additionnel de rattrapage de 0,4% pour promouvoir les salariées de droit privé A, B, C et fonctionnaires I.1, I.2, I.3, II.1, II.2
- Des mesures pour les cadres gagnant moins de 31 500 euros (1% avec une augmentation personnelle minimale de 0,5%)
- Des mesures pour les débuts de carrière (cadres et non cadres).

- Un budget promotion revalorisé pour les salariés de droit privé A, B, C, D
- Une revalorisation des minima CFT (1,5% au 01/07/09 avec minima de 50 euros).

Rappelons qu'en l'absence de signature, la direction aurait pris des mesures unilatérales nettement en retrait par rapport à l'accord.
A FO, la défense du pouvoir d'achat des salariés est notre priorité, aujourd'hui il n'est pas responsable d'avoir une autre vision.

Le pouvoir d'achat, certains en parlent, nous on y travaille.

Sur les principes de mise en œuvre, comme l'année passée, nous avons beaucoup insisté sur le fait que les notifications doivent être détaillées pour éviter tout problème lié à l'interprétation. Avec nos militants, nos DP, nos DS, nous serons particulièrement vigilants quant à l'application de toutes les dispositions de l'accord par le management local. Nous vérifierons que les notifications individuelles soient bien justifiées à chaque salarié.

Les fonctionnaires non cadres (*sauf pour les mesures visant à diminuer les inégalités salariales hommes/femmes*) n'entrent pas dans le champ de cette négociation, car les y faire entrer pourrait les basculer dans le système pernicieux de la rémunération globale. Ils bénéficieront d'augmentations fonction publique de 0,8% (0,5% au 01/07/09 + 0,3% au 01/10/09), malheureusement bien en dessous de cet accord.

*Intégralité de l'accord est disponible sur le site www.fo-com.com

A FO notre combat, c'est votre pouvoir d'achat

*Les autres signataires : CFDT, CFTC

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :	NOM :	ADRESSE :
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	PRÉNOM :	MAIL :
Bulletin à remettre au responsable local ou à retourner à :	EMPLOYEUR :	DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE
	ÉTABLISSEMENT :	À COMPTER DU :
	GRADE/NIVEAU :	À , LE
	N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :	SIGNATURE
	TÉL :	

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

ACCORD SALARIALE